

Les activités du Conseil Municipal :

Dans les trois mois suivant son élection, le conseil municipal s'est réuni trois fois pour délibérer sur les ordres du jour suivants :

- **Séance du 15 mars :**

- Election du maire et de ses adjoints
- Indemnités des maires et des adjoints
- Désignation des délégués de la commune auprès des comités et syndicats.

Tous éléments communiqués dans nos Flash Info de mars et de mai 2008.

- **Séance du 7 avril** ⇒ Examen du budget 2007

- Comptes administratifs « commune »
- Comptes administratifs « Assainissement »
- Comptes administratifs « CCAS »

Comptes adoptés à l'unanimité après délibération par le Conseil Municipal.

⇒ Budget 2008 :

- Budget général (fonctionnement et investissement)
- Budget assainissement (fonctionnement et investissement)
- Budget CCAS (fonctionnement)

Budget voté à l'unanimité après délibération par le Conseil Municipal.

- Taxes Locales 2008
- Taxe Assainissement

Taxes votées à l'unanimité après délibération par le Conseil Municipal.

⇒ Désignation des délégués de la commune auprès des

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

⇒ Eclairage Public : Le Comité du Syndicat Départemental d'Electrification ayant réaménagé les modalités d'intervention du service d'entretien de l'éclairage public, le Conseil Municipal a examiné les propositions issues de son appel d'offres et a chargé Monsieur le Maire de signer une convention de service avec l'entreprise Escaffit portant les meilleures conditions de prix et de services.

⇒ Le Conseil Municipal entérine à l'unanimité une demande d'admission en non-valeur d'une Taxe d'Urbanisme.

⇒ Personnel communal : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement du CDD de monsieur Cunac pour un mois à compter du 11 avril 2008 en application de la délibération du 25 avril 2008.

- **Séance du 21 avril :**

- Désignation des délégués aux commissions C2A
- Désignation des membres de la Commission des Impôts
- Délégations communales
- Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois
- Personnel communal : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition d'embauche de Monsieur Cunac au poste d'adjoint technique à temps partiel.
- Questions Diverses : Monsieur le Maire rend compte d'entretiens en cours pour le réaménagement du cimetière, le devenir de la poste, les malfaçons du

vestiaire du Foot et informe le Conseil de la création de l'Amicale des Fêtes Castellevissiennes.

- Jean-François Courpet rend compte d'un entretien avec le Conseil Général en vue de sécuriser les arrêts de bus au carrefour de Puech Armand et de Jussens.

Les délibérations des réunions du Conseil Municipal sont consultables par tous en Mairie.



Actualité municipale :

- A l'invitation du maire, l'équipe municipale et le personnel de la mairie se sont réunis le 2 juin autour d'un apéritif dînatoire dans le but de faire connaissance.
- La municipalité procède actuellement à un état des lieux en vue de la réorganisation du cimetière. Certains monuments funéraires ou tombes présentant un aspect d'abandon, nous sollicitons de la population un maximum d'informations sur chaque concession. Avant d'entamer d'éventuelles procédures de reprise, nous invitons toutes les familles à vérifier les documents et à les compléter au besoin, dans les meilleurs délais possibles, auprès de madame Odette Saunal, conseillère municipale au 05 63 60 94 77.

Nous comptons sur votre compréhension dans le respect de tous.

- En vue de la mise en place du site Internet de la mairie, le service communication invite tous les commerçants, artisans, responsables d'associations ou autres acteurs de l'économie locale à lui communiquer les renseignements utiles concernant leur activité ainsi que l'adresse de leur site éventuel pour la création d'un lien vers celui-ci. Merci de bien vouloir faire parvenir les renseignements suivants : adresse précise, numéro de téléphone, fax, mail, vos jours d'ouverture, un résumé de vos prestations ainsi que la capacité et la classification des lieux d'hébergement à : Françoise Proust, Mairie de Castelnau-de-Lécis. Courriel : conseillere.fproust@orange.fr.
- Déclaration en mairie de la présence de termites : Afin de permettre aux pouvoirs publics de mieux connaître les zones infestées et d'organiser les moyens de prévention et de lutte, tout occupant d'un immeuble bâti ou non bâti, ou à défaut, le propriétaire doit, dès qu'il a connaissance de la présence de termites dans cet immeuble, en faire la déclaration en mairie. S'il s'agit d'une copropriété, la déclaration incombe au syndicat des copropriétaires pour toutes les parties communes des immeubles concernés. La déclaration, datée et signée est adressée, dans le mois qui suit les constatations par lettre recommandée avec avis de réception au maire de la commune où se situe l'immeuble, ou est déposée contre décharge à la mairie. Le déclarant doit préciser son identité et les éléments d'identification de l'immeuble et mentionner les indices révélant la présence de termites (un état relatif à la présence de termites peut éventuellement être joint à la déclaration). Tout manquement à l'obligation de déclarer en mairie la présence de termites est puni des peines prévues pour les contraventions de 3^{ème} classe.

Pendant les vacances :

- En raison des congés, la mairie sera fermée les 11 et 15 juillet, les 18 août et 1^{er} septembre.
- La bibliothèque ferme ses portes durant les vacances d'été : dernière permanence le 28 juin : réouverture le 3 septembre
- Castelnau-de-Lévis accueillera le chantier « Concordia » du 4 au 26 juillet. Cette rencontre avec de jeunes étudiants venus d'horizons différents et parfois lointains est très enrichissante et ouverte à toutes les personnes désireuses de participer aux travaux d'entretien et de valorisation du château et de ses alentours. Contact : Jacqueline Perreau au 05 63 60 52 54.
Plus de détails sur Concordia sur : <http://chantierconkcastelnaudelevis.blogspot.com/>

- Les liaisons Castelnaud-Albi par la ligne A1 sont modifiées du 1^{er} juillet au 31 août. La ligne régulière sera remplacée par un transport à la demande (TAD) en véhicules de 9 places qui assurera quatre rotations par jour : Départ Castelnaud Pont de Martianne à 9h20 et à 14h20 vers Albi Andrieu ; retour Albi Andrieu à 12h10 et 16h10 vers Castelnaud Pont de Martianne (tarif 1 € par personne). Renseignements : Albi Bus, Chemin de Las Borie - 81000 Albi. Tél : 05 63 47 56 56.
- Pas de changement pour le TPMP (transport pour personnes à mobilité réduite) qui fonctionne toute l'année à la demande, sans horaire établi (sous réserve de la disponibilité des véhicules) et dans la limite des communes de la C2A, pour les personnes bénéficiant d'un taux d'invalidité Cotorep de 80 %. Le service fonctionne de 8h45 à 12h30 et de 13h15 à 19 sur réservation auprès de l'Espace Albi Bus, 14 rue de l'Hôtel de Ville - 81000 Albi (tarif 1 € par personne). Tél : 05 63 38 43 43.
- Durant les vacances d'été, le C.L.A.E (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole) accueille les enfants scolarisés sur la commune pour des activités de loisirs. Cette structure éducative habilitée est installée sur trois sites : Florentin pour les plus petits, Lagrave pour les moyens et Marssac pour les grands. Renseignements et inscriptions : Association « Clé des Champs », 19 rue de la Mairie à Lagrave (Tél. 05 63 81 51 02).
- Les chèques transports scolaires doivent impérativement être remis aux services des transports scolaire de la ville d'Albi et en aucun cas à la mairie de Castelnaud. La mairie est habilitée à signer et tamponner les fiches de transport, mais pas à recueillir les chèques. Ceux-ci, libellés à l'ordre de Monsieur le Receveur Municipal, seront adressés :
 - ⇒ Pour les paiements semestriels et mensuels à : Espace Albi Bus, 14 rue de l'Hôtel de Ville 81000 Albi
 - ⇒ Pour les paiements annuels à : Dépôt Albi Bus – Ch. de Las Borie. 81000 Albi.
- Les nouveaux venus sur la commune sont invités à faire inscrire leurs enfants à la mairie pour la prochaine rentrée scolaire (pièces à joindre : pièce d'identité et justificatif de domicile)

Les Fêtes du village :

- Les Fêtes de la Saint-Barthélémy seront organisées du 22 au 24 août conjointement par l'AFC, la CAC et les associations habituellement partenaires de l'opération (Pétanque, Foot et Tennis). Le programme de la Fête sera proposé aux habitants par les organisateurs à l'occasion d'une aubade.
Merci de leur réserver le meilleur accueil.

Appel aux collectionneurs :

- La municipalité recherche des photos anciennes du Lavoir pour une réhabilitation à l'identique du bâtiment. Les travaux sont programmés et tous les documents anciens seraient les bienvenus pour la bonne réussite du projet.

Actualité des associations :

- Pour faire suite à la désignation de Georges Lacombe à la présidence de la CAC, l'association a élu son bureau comme suit : Moussia Compan, secrétaire et Daniel Peyrelongue, trésorier.
- Nous saluons la création de l'AFC (Amicale des Fêtes Castellévissiennes) destinée à l'organisation d'animations festives et culturelles dans le village. L'association est présidée par Jean-Michel Vodoz, secondé par Francine Barthe, trésorière et Serge Roose, secrétaire.
- La Kermesse de fin d'année se tiendra le 27 juin dans la cour de la garderie, (repli sur la Salle Pierre Valax en cas de pluie).
- Les courts de tennis seront ouverts en juillet aux porteurs de la carte d'été.
- Journée festive le 31 août de 9 h à 20 h à la Pommeraie avec marché gourmand, repas du terroir le midi, sur réservation, apéro-concert à 18 h et concerts le soir.



Découvertes et loisirs autour de Castelnau

- **Albi**

Cathédrale Sainte-Cécile – renseignements horaires d'ouverture ☎ 05 36 43 23 43

Musée Toulouse-Lautrec – Palais de la Berbie ☎ 05 63 43 48 70

Musée Lapérouse : Square Botany-Bay ☎ 05 63 46 01 87

Animations d'été : Mini-croisières sur le Tarn. Site <http://albi-croisières.com>

En juillet : du 3 au 6 Festival « *Pause Guitare* » ☎ 05 63 60 55 90

- 12 au 23 : Festival « *Sous les étoiles exactement* » ☎ 05 63 54 18 63

Le 14 : Brocante de la Fête Nationale de 8 h à 23 h à la Halle du Castelviel

- 14 au 18 : EUROGYM – Rencontres européennes de gymnastique au Stadium, festival de la jeunesse et partage des cultures. Au programme : teamgym, sports acrobatiques, tumbling, trampoline, danse, aérobic ☎ 05 63 54 38 71 – Site : www.eurogym2008.com

- 24 au 26 : Championnat de France d'Athlétisme au Stadium ☎ 05 63 46 17 87 – Site www.ecla-albi.net

En août : du 27 au 30 « URBAN FESTIVAL », scène ouverte, animation et danse, atelier slam, escalade, BMX, jeux virtuels, skate, chorégrapheur, hip hop, initiation au cirque, animation graff. Lieux : place Sainte Cécile, Théâtre de Verdure et Skate Park.

A noter : à partir du 23 juin, Atlantis sera ouvert tous les jours de 10 à 20 h

- **Andillac**

Château Musée du Cayla ☎ 05 63 33 90 30 ou 05 63 77 32 12

- **Blaye-Les Mines**

Musée du Verre – Domaine de la Verrerie ☎ 05 63 80 52 90

Cap' Découverte ☎ 0 825 08 12 34 (www.capdcouverte.com)

- **Cagnac-Les-Mines**

Musée de la Mine - Avenue de Saint-Sernin ☎ 05 63 53 91 70

- **Cordes-Sur-Ciel**

Musée d'Art Moderne et Contemporain – Espace André Verdet ☎ 05 63 56 14 79

Historama – 20 Grand'rue Raimond VII ☎ 05 63 56 25 33

Jardin de Paradis – Place du Théron ☎ 05 63 56 29 77

Musée du Sucre – Place de la Bride ☎ 05 63 56 02 40

- **Gaillac**

Musée des Beaux Arts – Château de Foucaud ☎ 05 63 57 18 25

Musée de la Vigne et du Vin – Abbaye Saint Michel ☎ 05 63 41 03 81 ou 05 63 57 14 65

Fête des Vins dans le Parc de Foucaud les 2 et 3 août

- **Monestiés**

Centre Bajen-Vega - Place de la Mairie ☎ 05 63 76 19 17

Chapelle Saint-Jacques – rue du Barry ☎ 05 63 76 41 63 ou 05 63 76 19 17

- **Montans**

Archéosite - Avenue Elie Rossignol ☎ 05 63 57 59 16 ou 05 63 57 59 17

- **Saint-Juery**

Musée du Saut-du-Tarn ☎ 05 63 45 91 01

En juillet : descente du Tarn en radeau

Ne pas jeter sur la voie publique

